



COMITÉ DIRECTEUR

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Séance du 2 mars 2021

En visioconférence à 17h30

Composition	<p>Les participants : Membres du Comité Directeur Siège : Katia MORAZZANI, Secrétariat administratif Absents excusés : Bernadette STEINHAEUER, Olivier SCHLATTER</p>
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du Relevé de décision du Comité Directeur du 9 février 2021 2. Point d'information de l'activité de Comité directeur 3. Point sur le protocole d'accord ayant trait à la crise sanitaire 4. "Code de bonne conduite" des administrateurs du Comité Directeur 5. Fonctionnement et Feuilles de Route des Commissions 6. Validation de la composition des commissions 7. Désignation des membres du Bureau 8. Commission des Finances : application des décisions 9. Questions diverses 10. Validation de l'ordre du jour du prochain comité directeur
1- Validation des relevés de décision	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligation légale de publier les décisions prises ; en droit tout licencié peut contester une décision dans les 2 mois suivant leur parution. ➤ Dans le Règlement Intérieur du CD il est spécifié que tous les 3 mois les décisions prises par le CD doivent être publiées. ➤ Un relevé de décisions synthétique sera publiées après chaque réunion et les décisions importantes seront immédiatement diffusées aux clubs ou feront l'objet d'une rédaction explicite.
2- Point d'information	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Envoi hebdomadaire d'informations réservées à l'ensemble du Comité directeur, elles doivent rester confidentielles pour l'instant. ➤ Mise en place d'un Centre de Ressources : recueil d'informations sur la pétanque et sur les pratiques sportives en général ou des thématiques particulières.
3- Protocole d'accord fédéral	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A la suite de la réponse du Ministère des Sports qui n'autorise pas la pratique de nos disciplines en compétition à ce jour, la FFPJP se voit contrainte de rappeler que l'organisation de compétitions reste interdite et de réaménager son calendrier officiel. ➤ Toutes les compétitions sont suspendues jusqu'au 24 avril 2021. ➤ Autorisation de pratique organisée en extérieur à la condition de respecter 6m² par joueur, avec club-houses fermés et sous une forme différenciée des formules de compétition. ➤ Championnats de France maintenus et décalés d'août à octobre. ➤ Réflexion à mener sur de nouvelles formes de pratique, à ce titre <u>une étude sur des formules nouvelles de compétitions</u> est retenue.

<p>4- Code de bonne conduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les décisions des membres du CD devront être considérées comme collectives. ➤ A ce titre, les décisions seront soumises au seul avis négatif en application des principes de la démocratie de consentement. <p style="text-align: center;">Décision validée à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le positionnement de chaque membre doit être respecté et débattu. ➤ Toute décision collective doit être soutenue, même en cas de désaccord. ➤ Il est rappelé que la fédération agit par délégation de l'Etat et qu'elle est une fédération des clubs avant d'être celle des comités départementaux ou des comités régionaux. ➤ A ce titre les instances régionales et départementales doivent valoriser l'action des clubs et être bienveillants avec les clubs qui éprouvent des difficultés.
<p>5- Fonctionnement des Commissions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est rappelé que l'objet du Comité départemental est double : <ol style="list-style-type: none"> 1. le développement de la pétanque dans le département ; 2. faciliter et mettre en place les conditions d'une pratique de Haut Niveau. ➤ Chaque Commission sera autonome sous l'autorité de son responsable. ➤ Chaque commission inscrira son action dans le cadre de la vision, des enjeux, des objectifs et des axes stratégiques du Projet RAMPE. ➤ Les commissions s'articulent autour de 5 secteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité • Animation • Modernisation • Performance • Ethique et respect des règles ➤ Les commissions proposées sont en lien direct avec les actions à mener du Projet RAMPE, certaines peuvent fusionner ou être retirées. ➤ Les commissions sont ouvertes à d'autres personnes extérieures au comité directeur. ➤ La Commission en charge des problématiques féminines demande à rester nommée « Féminine » et non « Mixité » argumentant sur le fait qu'il faut des actions purement féminines. <u>Cette dénomination voulue par les intéressés n'appelle pas d'opposition majeure.</u> ➤ A ce propos, le Président rappelle que le terme mixité est le terme utilisé dans toutes les fédérations dynamiques sur cette problématique ayant trait à la pratique féminine. Ce concept recouvre à la fois l'activité propre au public féminin mais également et surtout la mise en œuvre des conditions permettant aux licenciées féminines de prendre toutes les responsabilités majeures dans les clubs, dans les comités départementaux, dans les ligues et à la Fédération, et aussi la reconnaissance et la valorisation de l'action menée par elles. <p>Le CD67 devra s'inscrire dans cette triple démarche, notamment la Commission Féminine.</p>

6- Validation de la Composition des Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le tableau « Composition des commissions » sera envoyé aux membres du CD et devra être complété si besoin. ➤ La commission anciennement appelée « Graphisme » fera partie de la Commission Numérisation.
7- Désignation des membres du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est rappelé que sa composition du Bureau sera validée à la prochaine séance en présentiel pour garantir la confidentialité et le secret des votes. ➤ Il est rappelé que le bureau gère le quotidien et le Comité Directeur prend les orientations générales. ➤ Après avis des membres, il est décidé que le bureau reste à 6 membres à ce jour et que si besoin, il serait fait appel aux autres responsables de secteur.
8- Commissions des Finances Présentation du Trésorier général Thierry Tramier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prestation négative des deux derniers trésoriers : absence d'une véritable comptabilité réglementaire, légèreté quant à leur démarche. ➤ Atouts : règlement financier approuvé à la dernière AG, deux nouveaux trésoriers, un fonds de roulement de 85 000€ au 31 octobre 2020 encore conséquent et la création de la Commission des finances. ➤ Enjeux : retrouver une comptabilité crédible, dégager des moyens nouveaux pour accompagner des actions de développement nouvelles, efficaces et pertinentes. <p>Les mesures qui seront appliquées sur le moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Mise en œuvre du règlement financier. ☞ Location d'un logiciel comptable AssoConnect recommandé par la FFPJP. ☞ Procédures d'archivage des pièces comptables au siège à écrire. ☞ Numérisation des relations : virements privilégiés aux chèques afin de simplifier les démarches des trésoriers. ☞ Un point financier sera soumis au Comité directeur à chaque séance après présentation des données auprès de la Commission des finances. ☞ Début des saisies comptables 2021 sur le nouveau logiciel AssoConnect.
9- Questions Diverses	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Commission Clubs et Collectivités Territoriales a pour mission d'être au service des clubs et des collectivités territoriales. A ce titre elle a débuté ses activités en tant que médiatrice auprès des clubs ayant des différents à régler. ➤ Les inscriptions à la Coupe de France puis aux CDC vont être lancées. ➤ Le CD est en attente des prochaines décisions de la fédération qui seront prises à l'issue du Congrès Fédéral qui a lieu en visioconférence le 20 mars 2021. ➤ Annonce du départ du Directeur Technique National.
10- Validation de la date de la prochaine réunion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prochaine réunion en vision conférence le mardi 16 mars 2021 à 17h30.